

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Éliane GRANET
Mme Séverine VIAL

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 4 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : ECONOMIE - PAI EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC –
CONVENTION AVEC LE SIEG TERRITOIRE D'ENERGIE**

ECONOMIE - PAI EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SIEG TERRITOIRE D'ENERGIE

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre des travaux d'extension de la voirie principale du Parc d'Activités dénommée « Allée des Châtaigniers », il convient de prolonger le réseau d'éclairage public le long de la voie, 6 candélabres supplémentaires seront installés.

Territoires d'Energies a été sollicité pour le chiffrage de ces travaux, l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 27 000€ HT pour la partie extension de réseau Eclairage Public et à 1900€ HT pour la partie Réservations.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :

Nature des travaux	Montant total (HT)	Montant (HT) restant à charge de la CCEDA
Extension Réseau d'éclairage Public – Allée des Châtaigniers (MO Matériel)	27 000€	13 500€ y compris le montant de l'éco-taxe
Eclairage Public (Réservations)	1900€	950€ HT y compris le montant de l'éco-taxe

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du fond de compensation pour la TVA.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le chiffrage de l'extension du réseau d'Eclairage Public – Partie Eclairage Public (M.O / Matériel) et Partie Réservations dans les conditions exposées ci-dessus ;
- De confier la réalisation de ces travaux à Territoires d'Energies ;
- De fixer la participation de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier au financement des dépenses à 13500€ HT=TTC pour la partie Extension réseau d'éclairage public (MO Matériel) et pour 950€ HT=TTC pour la partie Réservations et d'autoriser Madame la Présidente à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du receveur de Territoires d'Energies ;
- De prévoir ce montant au BA Parc d'Activités 2022 de la CCEDA ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.